

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
25 avril 2011
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 22 avril 2011, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
du Cambodge auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 22 avril 2011, qui vous est adressée par Hor Namhong, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Royaume du Cambodge, au sujet de l'agression de la Thaïlande contre la souveraineté et l'intégrité territoriale du Royaume du Cambodge (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Kosal Sea



**Annexe à la lettre datée du 22 avril 2011 adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent du Cambodge auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Je me permets d'appeler votre attention sur les nouvelles attaques armées de la Thaïlande contre le Cambodge.

Aujourd'hui, le 22 avril 2011, à 6 heures du matin, la Thaïlande a lancé contre le Cambodge une attaque de grande ampleur, au moyen de différents types d'armes, notamment des obus d'artillerie de 105, 106 et 155 millimètres, dans la région des temples de Ta Mone et de Ta Krabey, en plein territoire cambodgien. L'artillerie thaïlandaise a été propulsée jusqu'à 21 kilomètres à l'intérieur du territoire, dans le village de Kork Morn (dans la province d'Uddar Meanchey), et l'espace aérien cambodgien a lui aussi été largement violé par les avions thaïlandais. Le Cambodge a subi de nombreuses pertes lors de cette attaque.

Cette nouvelle agression n'intervient pas seulement en violation de tous les instruments juridiques déjà cités dans ma lettre du 5 février 2011 à l'ancienne Présidente du Conseil de sécurité, Maria Luiza Ribeiro Viotti (S/2011/56), mais aussi au mépris de la déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité le 14 février 2011 et de la déclaration prononcée par le Président de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est à l'issue de la réunion informelle organisée le 22 février 2011 par l'Association à l'intention des ministres des affaires étrangères, qui y ont appelé au cessez-le-feu permanent.

Permettez-moi de rappeler que, pour exprimer son mécontentement après l'inscription du temple cambodgien de Preah Vihear sur la Liste du patrimoine mondial en juillet 2008, la Thaïlande a déjà attaqué le Cambodge à quatre reprises, à savoir le 15 juillet 2008, le 15 octobre 2008, le 3 avril 2009, et du 4 au 7 février 2011, en utilisant notamment des armes à sous-munitions, comme confirmé par la Coalition internationale contre les sous-munitions le 6 avril 2011.

Cette nouvelle attaque militaire intervient malgré les efforts considérables déployés à l'échelle régionale par l'Indonésie et le Président de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, avec le soutien du Conseil de sécurité, pour imposer un cessez-le-feu permanent et trouver une solution pacifique après l'offensive de grande ampleur lancée par la Thaïlande contre le Cambodge en février dernier.

Après l'acte d'agression délibéré qu'elle vient de perpétrer, on comprend mieux pourquoi la Thaïlande a jusqu'à présent refusé d'accepter les projets successifs de mandat proposés par le Président de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est en vue du déploiement d'observateurs indonésiens pour contrôler que les deux parties respectent bien leur engagement d'éviter de nouveaux affrontements armés, alors que le Cambodge s'est d'ores et déjà déclaré favorable pour la quatrième fois au projet de mandat après qu'il a été modifié pour tenir compte de la position thaïlandaise.

Cette dernière agression à l'encontre du Cambodge confirme en outre que, si la Thaïlande insiste pour régler le conflit « bilatéralement », c'est en réalité pour tirer parti de la supériorité numérique et matérielle de ses forces armées contre le Cambodge.

Le Cambodge a jusqu'à présent fait preuve de la plus grande retenue et de bonne volonté pour maintenir un climat propice à un règlement pacifique de la situation. Il fait néanmoins valoir son droit à la légitime défense face à de tels actes d'agression délibérés.

Au vu des actes d'agression flagrants et répétés commis par la Thaïlande, je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité à l'ensemble des membres du Conseil.

(*Signé*) Hor **Namhong**
